

**MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE****PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL : 8 OCTOBRE 2024 à 20H  
A LA SALLE CULTURELLE DE LA GRANGE AUX DIMES****Date de convocation** : 2 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 8

**Etaient présents** : Robert BIAGI, Cyrille MARTINEAU, Alain AGATOR, Franck BAUNEZ, Laure GILLOT, Julien HANNOIR, Fanny OLLIVRY, Jean-Christophe URIEN**Etait (ent) absent (s) excusé(s)** : Katia DUMARTIN qui a donné pouvoir à Cyrille MARTINEAU, Pascale HUET qui a donné pouvoir à Robert BIAGI, Laurent POISSONNEAU, Sandrine URIEN qui a donné pouvoir à Jean-Christophe URIEN, Céline ZULBERTI**Etait (ent) absent (s) non excusé(s)** : Anthony NORBERT**Secrétaire de séance** : Laure GILLOT**Date de publication** : 10 octobre 2024**ORDRE DU JOUR :**

- *Approbation du ou des procès-verbaux : 26 août 2024*
- *Demande d'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour*
- *Réunions du Conseil Municipal : changement définitif du lieu des séances*
- *Travaux d'aménagement de la salle du Tilleul : avenants*
- *Transformation d'une maison en une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et bureaux : avenants*
- *Maison de l'Enfance : groupement de commande : convention*
- *Foncier : achat terrain (s)*
- *Angers Loire Métropole : état récapitulatif du portage foncier*
- *Environnement : plantations de haies bocagères : demande de subvention*
- *Informations diverses*

Le procès-verbal de la réunion du 26 août 2024 a été adopté (11 pour).

**DEL-202462****DEMANDE D'AUTORISATION D'AJOUTER UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour compte tenu de la date de dépôt du dossier :

- Environnement : plantation de haies bocagères : demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour), accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**DEL-202463****REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : CHANGEMENT DEFINITIF DU LIEU DES SEANCES**

M. le Maire expose qu'en vertu de l'article L 2121-7 du CGCT « le Conseil municipal se réunit et délibère à la Mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de

neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ».

Il rappelle que par délibération n°DEL-202047 du 19 octobre 2020, il a été décidé de modifier le lieu de la tenue des réunions du Conseil Municipal et ce au regard du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, et précisant notamment les règles de distanciation physique et d'hygiène.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020, ces réunions ont lieu à la Salle communale de la Grange aux Dîmes et non plus à la Salle du Conseil Municipal.

Compte tenu que les précautions de distanciation sanitaires ne sont plus à appliquer, M. le Maire propose que ces réunions se déroulent à nouveau dans la Salle de Conseil Municipal.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour) :

- décide que sera défini de manière définitive la Salle de Conseil (locaux de la mairie, 1 rue de la Grange aux Dîmes) comme lieu habituel de la tenue des conseils municipaux, à compter du 1er novembre 2024.

DEL-202464

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DU TILLEUL : AVENANTS**

M. le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle du Tilleul, le Conseil Municipal par délibérations en date du 3 juillet 2023 (n°DEL-202332) et du 16 octobre 2023 (n°DEL-202344) a retenu les entreprises pour les différents lots.

Il précise qu'il est nécessaire de conclure des avenants tels que récapitulés ci-dessous :

N° lot	N° avenant	Montant initial en € HT	Prestation supplémentaire	Montant de la prestation en € HT	Nouveau montant en € HT
1 – VRD	3	54 234,05	Démolition dalle du préau + terrassement	1 598,09	55 832,14
5 – serrurerie	2	37 940,50	Calcul final de la résistance de l'arbre	730,00	38 670,50
9 – électricité	2	19 227,18	Fourniture et pose d'un para-foudre	342,50	19 569,68
11 – peinture	2	8 824,78	<b>En moins</b> : suppression traitement charpente préau <b>En plus</b> : mise en peinture des murs maçonnés du préau soit	-2 534,34 + 1 099,49 -1 434,85	7 389,93

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour),

- Accepte les avenants tels que présentés ;
- Autorise M. le Maire à signer ces avenants et toutes pièces afférentes à ce dossier.

DEL-202465

**TRANSFORMATION D'UNE MAISON EN UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) ET BUREAUX : AVENANTS**

M. le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux de transformation d'une maison en Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et bureaux, le Conseil Municipal par délibérations en date du 19 juin 2024 (n°DEL-202442) et du 15 juillet 2024 (n°DEL-202446) a retenu les entreprises pour les différents lots.

Il précise qu'il est nécessaire de conclure des avenants tels que récapitulés ci-dessous :

N° lot	N° avenant	Montant initial en € HT	Prestations	Montant de la prestation en € HT	Nouveau montant en € HT
1 – VRD			<b>En moins</b> : évacuation des EP vers exutoire / citerneau	- 3 275,50	

	1	12 750,00	/Bordures P1 <b>En plus</b> : tranchées / fourreaux / bordures métalliques / sondages / hydrocarbure et passage caméra  Soit	+ 4 930,24  +1 654,74	14 404,74
5 – menuiseries extérieures	1	26 954,17	Passage des dormants / reconstitution des appuis en bois	3 182,00	30 136,17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour),

- Accepte les avenants tels que présentés ;
- Autorise M. le Maire à signer ces avenants et toutes pièces afférentes à ce dossier.

DEL-202466

**MAISON DE L'ENFANCE : GROUPEMENT DE COMMANDE : CONVENTION**

M. le Maire expose :

La Maison de l'Enfance située sur la commune de Mûrs-Érigné est gérée par une convention de groupement de commande.

Ce groupement est constitué des communes de Mûrs-Érigné, de la Communauté de communes Loire Layon Aubance et de Soulaines-sur-Aubance. Il a pour objectif le lancement d'un marché public de gestion de la Maison de l'Enfance, avec l'accueil d'enfants des trois communes.

La convention de groupement de commande ainsi que le marché de gestion de la Maison de l'Enfance arrivent à leur terme au 31 décembre 2024.

Il convient de relancer la procédure ainsi que la convention de groupement de commande pour une durée de 3 ans (2025 -2027), sans possibilité de reconduction.

Le projet de convention, joint en annexe, est établi en collaboration avec les collectivités partenaires. Il intègre la possibilité pour les collectivités de modifier entre elles la répartition des places du multi-accueil, et ses modalités d'application, et définit son fonctionnement.

Mme Ollivry demande une précision par rapport aux 5 places inoccupées de Soulaines sur Aubance, M Le Maire précise que la répartition est prévue dans la convention.

De plus, la convention de groupement de commande définit la répartition du temps de travail du RPE (Relai Petite Enfance) et de la ludothèque.

M Hannoir demande si il y a des chiffres concernant l'utilisation de la ludothèque par les habitants de la commune, M le Maire précise que l'estimation est de 15 %.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour), décide

d'approuver la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune de Mûrs-Érigné coordonnateur dudit groupement,

d'habiliter M. le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement de commande annexée, et à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

de désigner à la commission d'analyse des offres Mme Katia DUMARTIN, adjointe à l'Enfance/Jeunesse en qualité de représentante de la commune de SOULAINES SUR AUBANCE.

DEL-202467

**FONCIER : ACHAT TERRAIN**

Vu l'opportunité d'acquérir un terrain à l'entrée du bourg ;

Vu l'accord verbal trouvé entre les parties;

Vu que l'offre de la commune en date du 19 septembre 2024 a été acceptée pour un montant de 3 900,00 € correspondant à la parcelle cadastrée A 0090 d'une superficie de 2 552 m<sup>2</sup> ;



**ENVIRONNEMENT : PLANTATION DE HAIES BOCAGERES : DEMANDE DE SUBVENTION**

M. Cyrille MARTINEAU, Adjoint délégué au Développement Durable et à la Gestion du patrimoine naturel, espaces verts et cadre de vie, rappelle que les haies bocagères sont bénéfiques pour le maintien de la biodiversité, pour la lutte contre l'érosion des sols, pour l'harmonie des paysages et pour l'agrément des promeneurs. Il précise que le linéaire de haies appartenant à la commune pourrait être complété, au long de certains chemins ou parcelles communales, y compris dans le cadre de la politique d'acquisition de bordures de champs pour en faire des voies de circulation douce.

Vu que la plantation de haies bocagères est favorable au maintien de la biodiversité et notamment de diverses espèces protégées,

Vu qu'elle contribue au renforcement de la Trame verte, telle que définie par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Angers Loire Métropole,

Vu que le linéaire à créer dans un premier temps peut être estimé à 1000 m

Vue l'estimation du coût de plantation à 12,50 € HT/mètre, comprenant d'une part la fourniture des plants et des dispositifs de protection contre le gibier, d'autre part les coûts de mise en œuvre,

Vu que le *Règlement d'aides « Complexe bocager et biodiversité »* approuvé le 20 juin 2024 par l'Assemblée départementale de Maine-et-Loire comporte un volet *Haies* que la commune pourrait solliciter,

Vu que ledit Règlement stipule que le montant de la subvention est plafonné à 60% des coûts et à 5,50€/mètre de haie plantée, et qu'en outre les travaux doivent être engagés dans un délai de deux ans, et réalisés, acquittés dans un délai de trois ans à compter de la date d'attribution de la subvention

Vu le plan de financement, comme suit, pour 1000 mètres de haies :

<i>Réalisation en HT</i>		<i>Financement en HT</i>	
Plants	5 500,00 €	Département de Maine-et-Loire	5 500,00
Protections	2 000,00 €	Autofinancement communal	7 000,00 €
Mise en œuvre (MOE et matériel)	5 000,00 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>12 500,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour),

- autorise la réalisation du projet tel que décrit précédemment,
- accepte le plan de financement tel que présenté,
- autorise M le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès du Département de Maine-et-Loire pour la plantation de haies bocagères sur le domaine public et sur le domaine privé communal, pour les programmes de plantation en cours ou à venir,
- autorise également la demande de subventions complémentaires auprès d'autres organismes pour le même objet.

Les crédits sont prévus au budget 2024 et suivants.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Couverture Prévoyance : elle est maintenant obligatoirement mise en place pour les agents communaux ; le centre de gestion organise une consultation pour le compte des communes regroupées afin de trouver une meilleure offre. Ce sera soumis au vote lors du prochain Conseil municipal. Les agents souhaitent majoritairement la couverture à 95%. Il restera à déterminer la participation (minimum 50%) de l'employeur. Pour une rémunération de 1500 euros, la cotisation totale serait d'environ 20 euros par mois. Le Bureau soumet la proposition d'une prise en charge à 70% par l'employeur. La décision interviendra au prochain Conseil municipal.
- Salles communales : Il faudra fixer un temps pour la révision de leur utilisation.
- Taxi : une attribution de place de taxi inexploitée va être annulée, et sera à réattribuer.

- Points sur les travaux : l'aménagement du parking proche de L'Union commencera le 28 octobre pour une durée estimée à 3 semaines. Les travaux de rénovation de la station d'épuration des eaux usées sont en cours. Dans le Local pour tous, la suppression des urinoirs permettra d'aménager un espace de rangement.
- Enfance jeunesse : la Semaine de la Parentalité a généré beaucoup d'animations. Pour la fin de l'année, une réflexion est en cours avec les enseignants pour faire évoluer l'envoi des cartes de vœux pour nos Aînés.
- Environnement : la chargée de mission est très active et propose des animations. Il y a un projet de conférence autour de l'Atlas de biodiversité. Une sortie Champignons est programmée le 30 novembre. Une date va être fixée pour la plantation des arbres des naissances. Une visite du centre de tri des déchets est proposée aux élus par ALM le 27/11. Information donnée sur le report du changement des luminaires publics coordonnée par le SIEMML.
- Culture : un retour est fait sur la programmation à venir.
- CCAS : un Loto intergénérationnel aura lieu le 23/10. Le Repas des Aînés s'organise.
- Communication : une information est donnée sur l'évolution de la téléphonie ; les dispositifs numériques installés permettent des économies conséquentes sur les abonnements, avec des services supplémentaires et en dispensant d'un standard téléphonique coûteux.

Une question est posée par M Hannoir à propos de la réservation de la salle Cortequisse : pourquoi ne pas mettre la possibilité de pré-réservation par internet ? Certaines personnes ont du mal à se rendre en mairie (ou téléphoner) sur les heures d'ouverture.

Mme Ollivry questionne sur le curage de certains fossés, alors que d'autres restent en l'état. M Agator informe qu'il n'y a jamais eu autant de curage, mais tout ne peut pas être fait en même temps. Ce travail appartient à ALM et non aux habitants. Le désherbage en pied de murs appartient aux propriétaires (de même pour la neige et le verglas).

Fin de la séance : 21h56

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE le 13 décembre 2024

Le Secrétaire de séance

Laure GILLOT



Le Maire

Robert BIAGI




**DÉLIBÉRATION(S) ADOPTÉE(S) LORS DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2024**

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET DES DÉLIBÉRATIONS</b>	<b>VOTE</b>
<b>DEL-202462</b>	Demande d'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour	Pour : 11 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202463</b>	Réunions du Conseil Municipal : changement définitif du lieu des séances	Pour : 11 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202464</b>	Travaux d'aménagement de la salle du Tilleul : avenants	Pour : 11 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202465</b>	Transformation d'une maison en une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et bureaux : avenants	Pour : 11 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202466</b>	Maison de l'Enfance : groupement de commande : convention	Pour : 11 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202467</b>	Foncier : achat terrain consorts PAPIN	Pour : 11 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202468</b>	Angers Loire Métropole : état récapitulatif du portage foncier	Pour : 11 Contre : / Abstention : /
<b>DEL-202469</b>	Environnement : plantations de haies bocagères : demande de subvention	Pour : 11 Contre : / Abstention : /